**Résumé du projet de loi N° 7930**

Depuis quelques années, les Etats membres de l’Union européenne, généralement avec l’appui de la Commission européenne, prennent l’initiative de lancer des projets importants d’intérêt européen commun, ci-après PIIEC, dans des filières stratégiques, comme celles de la microélectronique et des batteries.

Ces projets de grande envergure regroupent des entreprises et des financements provenant de différents Etats membres. Leur objectif est double :

* rattraper le retard technologique que l’Union européenne accuse dans certains domaines en renforçant les chaînes de valeur perçues comme stratégiques ;
* atteindre des objectifs européens communs ambitieux, figurant par exemple dans le Pacte vert pour l’Europe, la stratégie numérique, la nouvelle stratégie industrielle pour l’Europe ou encore « Next Generation EU ».

Compte tenu des initiatives actuelles – comme celles portant sur l’infrastructure et les services *cloud* de nouvelle génération ou encore sur l’hydrogène – et à venir, le Luxembourg veut se donner un cadre légal qui lui permet de soutenir des entreprises nationales participant à un PIIEC.

Si seule la Commission européenne décide *in fine* si le projet individuel porté par une entreprise luxembourgeoise contribue à la réalisation du PIIEC, le présent projet de loi vise, d’une part, à identifier les meilleurs projets grâce à un appel à projets thématiques qui est ouvert à l’ensemble des acteurs établis sur le territoire national et, d’autre part, à cofinancer ceux-ci.

\*